

PROVINCE DE QUÉBEC
Village de Price

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal du Village de Price, tenue à l'Hôtel-de-ville de Price, le lundi 13 septembre 2021 à 20h00 heures.

Présences :

1- Nancy Banville	4- Michel Imbeault
2- Marie-Renée Savard	5- Mathieu Gagné
3- Vacant	6- Lise Lévesque

Formant quorum sous la présidence de M. Bruno Paradis, maire.
M. Martin Normand, directeur général est aussi présent.

1. Mot de bienvenue

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2021-09-129

Il est proposé par Nancy Banville, appuyé par Lise Lévesque et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté.

Le policier parrain de la Municipalité, Sergent Pier-Luc Langlois, est présent pour répondre à des questions.

3. ADMINISTRATION

3.1 Procès-verbal

2021-09-130

Il est proposé par Marie-Renée Savard, appuyé par Mathieu Lajoie-Gagné et résolu unanimement que le procès-verbal du 16 août 2021, soient adoptés tel que rédigés.

Adopté

3.2 Lecture et adoption des comptes à payer

2021-09-131

Il est proposé par Lise Lévesque appuyé par Michel Imbeault et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la liste des comptes à payer tel que présentée aux membres du conseil municipal par le directeur général qui se résume comme ceci :

CHÈQUES NO 10248 à 10291	307 698.01\$
PRÉLÈVEMENTS NO 3410 à 3439	44 693.29\$
SALAIRES ÉLUS (Août)	3 171.34\$
SALAIRES INCENDIE (7 août au 28 août)	3 169.87\$
SALAIRES EMPLOYÉS (7 août au 28 août)	28 029.87\$
SALAIRES MONITEURS (7 août au 28 août)	6 123.83\$
TOTAL	392 886.21\$

Adopté

3.3 États financiers au 31 aout 2021

Les états financiers au 31 aout 2021 ont été déposés aux élus par le directeur général.

3.4 Dépôt au programme de la MRC pour un agent de vitalisation

2021-09-132

Attendu que dans le cadre du volet 4, soutien à la vitalisation du Fonds Régions et ruralité (FRR) de la MRC de La Mitis, la municipalité peut engager un agent ou agente de vitalisation dont le salaire est subventionné à 90 %, le 10% restant est fourni par la municipalité ;

Attendu que l'embauche de la ressource se fera pour une période de 3 à 5 ans ;

Attendu que l'agent ou l'agent de vitalisation serait engagé pour les deux municipalités, soit Price et Saint-Joseph ;

Attendu qu' une entente intermunicipale sera conclue à cet effet.

En conséquence, il est proposé par Nancy Banville, appuyé par Mathieu Lajoie-Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents que déposer notre demande de soutien à la vitalisation du Fonds Régions et ruralité (FRR) à la MRC de La Mitis et d'autoriser Martin Normand, directeur général ou Bruno Paradis, maire à signer pour et au nom de la municipalité de Price les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

Adopté

3.5 Règlement modifiant le règlement # sur le colportage

2021-09-133

Considérant l'avis de motion et la présentation faite par M. Michel Imbault à la séance du 16 aout 2021;

Considérant que le conseil désire modifier son règlement sur le colportage ;

il est proposé par Nancy Banville, appuyé par Michel Imbeault et résolu à l'unanimité que le présent règlement soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

Modifier le titre de l'article 4 et le 1^{er} paragraphe pour ceci :

ARTICLE 4 : PERMIS AUTORISATION DE VENDRE, COLPORTER OU SOLLICITER

~~Toute personne qui exerce une activité à titre de colporteur ou vendeur itinérant sur le territoire de la Municipalité, et qui n'y réside pas ou n'y a pas sa place d'affaires ou son siège social, doit obtenir, pour la période d'activité prévue de 30 jours, un permis délivré par l'officier responsable de l'émission des permis.~~

Les activités de vente itinérante, de colportage ou de sollicitation sont interdites sur le territoire du Village de Price pour toute personne qui exerce une activité à titre de colporteur, de solliciteur ou de vendeur itinérant et qui n'y a pas sa place d'affaires ou son siège social sur le territoire du Village de Price ou dans la MRC de la Mitis.

D'abroger le point c) de l'article 5.

ARTICLE 5 : EXEMPTIONS

Nonobstant l'article 4, aucun permis n'est exigé pour toute personne :

- a) Qui a un lieu d'affaires sur le territoire de la Municipalité;
- b) Qui représente un organisme à caractère communautaire, caritatif, récréatif ou sportif, local ou régional et qui vend des produits aux fins de financement de ces organismes ou sollicite des dons dans un but charitable et communautaire;
- c) ~~Qui détient un permis de vente itinérante de matériel incendie délivré par l'autorité compétente;~~
- d) Qui organise ou voit à l'organisation et la tenue d'une exposition agricole, commerciale, industrielle ou artisanale ;
- e) Qui vend ou colporte des publications, brochures et livres à caractère moral et religieux.

3.6 Adhésion à la FQM-Prévention

2021-09-134

Attendu que la Municipalité désire adhérer à la FQM-Prévention et à ses services ;

Attendu que la Municipalité a pris connaissance du document intitulé Mutuelle de prévention « **FQM-Prévention (MUT-00709) - Convention relative aux règles de fonctionnement** », précisant les règles de fonctionnement, les obligations et responsabilités des membres de la mutuelle ;

En conséquence, il est proposé par Marie-Renée Savard, appuyé par Lise Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil, ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaits, que l'entente projetée avec la *Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail* relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2022 soit acceptée telle que rédigée, et que la **Fédération québécoise des municipalités** soit autorisée à signer cette entente ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, **tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la Municipalité.**

3.7 Appui au projet « Ensemble contre l'intimidation » du CISSSBSL / Club des Bons Amis

2021-09-135

Il est proposé par Michel Imbeault, appuyé par Mathieu Lajoie-Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil appui le Club des Bons Amis dans ses démarches pour le dépôt au projet « Ensemble contre l'intimidations » du CISSSBSL et confirme sa participation au projet en :

- Prêtant des locaux et des équipements sportifs à titre gratuit
- Contribuant à la hauteur de 3 000\$ pour la part du milieu dans le projet.

3.8 Conseil d'établissement de l'école des Cheminots / Mme Lise Lévesque

2021-09-136

Il est proposé par Michel Imbeault, appuyé par Mathieu Lajoie-Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer Mme Lise Lévesque à titre de représentante municipale au conseil d'établissement de l'École des Cheminots de Price.

3.9 Dépôt de la part de la ristourne 2020 de la MMQ

2021-09-137

Le rapport de la MMQ sur les part de la ristourne 2020 a été déposé aux élus par le directeur général.

3.10 Don de 1000\$ / Hommage aux athlètes et bâtisseurs de la Mitis

2021-09-138

Il est proposé par Michel Imbeault, appuyé par Nancy Banville et résolu à l'unanimité des conseillers de faire un don de 1000\$ aux Éditions RBD pour l'Hommage aux athlètes et bâtisseurs de la Mitis.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1 Projet caserne / Mandat archéologique

2021-09-139

Considérant que la municipalité de Price a été présélectionnée dans le cadre de l'Aide financière RÉCIM ;

Considérant que le terrain choisi pour la construction d'une caserne est dans un périmètre d'un site archéologique, soit le site des moulins (DdEa-4) ;

Considérant que le Ministère de la Culture et des Communications exige un rapport d'un archéologue pour notre projet ;

Il est proposé par Marie-Renée Savard, appuyé par Michel Imbeault et adopté à l'unanimité d'accepter l'offre de service de Dominique Lalande, consultante archéologue, pour produire un rapport afin d'évaluer notre projet et voir comment il peut être réalisé en limitant les impacts sur les composantes archéologique.

Adopté

4.2 Brigadière scolaire / Marie Fournier-Langlois

2021-09-140

Il est proposé par Marie-Renée Savard, appuyé par Nancy Banville et adopté à l'unanimité de faire l'engagement de Mme Marie Fournier-Langlois à titre de brigadière scolaire. Un montant de 200\$ par mois est octroyé, ainsi que la fourniture de dossard, imperméable et panneau d'arrêt.

Adopté

5. TRAVAUX PUBLICS

5.1 Paiement facture Akifer / Analyse de vulnérabilité

2021-09-141

Il est proposé par Michel Imbeault, appuyé par Marie-Renée Savard et résolu à l'unanimité de faire le paiement de la facture de « Akifer » au montant de 6 708\$ avant les taxes pour l'analyse de la vulnérabilité de l'installation de production d'eau potable #13438106 du Village de Price.

Adopté

6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Aucun point

7. LOISIRS ET CULTURE

7.1 Partenariat avec l'École des Cheminots / Traceur ski de fond

2021-09-142

Attendu que l'École des Cheminots a fait fabriquer un traceur à piste de ski de fond pour les activités physiques des élèves ;

Il est proposé par Michel Imbeault, appuyé par Mathieu Lajoie-Gagné et résolu unanimement que la Municipalité de Price :

- Entrepra sur ses terrains le traceur ;
- Autorise les élèves à venir skier dans le Parc Albert-Dupont ;
- Tentera de trouver un bénévole pour tracer la piste de ski de fond.

Adopté

8. RAPPORT DES ÉLUS

9. PÉRIODE DE QUESTIONS ET DIVERS

9.1 Vitalité économique

2021-09-143

Il est proposé par Lise Lévesque, appuyé par Marie-Renée Savard et résolu à l'unanimité de faire une mise de fond spécial de 1200\$ pour la première page du portrait économique de Price dans le magazine Vitalité Économique.

Adopté

9.2 Le magazine NOUS

2021-09-144

Il est proposé par Lise Lévesque, appuyé par Marie-Renée Savard et résolu à l'unanimité de faire une contribution symbolique de 500\$ pour la parution du prochain magazine NOUS qui mettra en vedette la municipalité du Village de Price.

Adopté

10. Levée de l'assemblée :

Lise Lévesque propose la levée de l'assemblée à 21h20.

Maire

Directeur général

Attestation :

Conformément à l'article 142 du Code municipal, je, Bruno Paradis, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Bruno Paradis, maire